

# COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL 81

Siège : Pôle d'Activités Val 81 - 45 avenue Pierre SOUYRIS - 81340 VALENCE D'ALBIGEOIS

## Procès verbal valant compte rendu - séance du 18 mars 2021 -

### Présents :

**Délégués titulaires :** Mmes GAUSSERAND D., VIGROUX M., BAYSSE N., THOMAS G., ANGLES M., GUIBELIN A., VERGNES N., DEYMIE C., FRAYSSINET E., MM. GAVALDA G., NEGRE D., MIOT B., ASSIÉ G., ALBAR E., CAYRE C., ROUDIER D., LAGALY J.P., TARROUX H., ANDREOLLO B., CHAMAYOU M. et CRAYSSAC C..

**Délégués suppléants :** Mmes AT C., CABROLIER G. et M. COUGOUREUX R..

**Absents ayant donné pouvoir :** Mmes CAMPAGNARO M.C. (pouvoir à Mme VIGROUX M.), GOMEZ G. (pouvoir à Mme GUIBELIN A.), CHAZOTTES F. (pouvoir à Mme GUIBELIN A.), SOLIER H., (pouvoir à Mme FRAYSSINET E.), MM. VIGROUX D. (pouvoir à Mme GAUSSERAND D.) et BENEDET J.P. (pouvoir à Mme DEYMIE C.).

**Absents :** Mmes LAVAL-BARBANCE G., FARSSAC C., MM. PASTUREL N. et IMBERT J..

### Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la séance du 27 janvier 2021 ;
- Décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation ;
- Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2020 du budget annexe «Assainissement non collectif» ;
- Affectation du résultat de clôture de la section de fonctionnement 2020 du budget annexe «Assainissement non collectif» ;
- Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2020 du budget annexe «Cité administrative» ;
- Affectation du résultat de clôture de la section de fonctionnement 2020 du budget annexe «Cité administrative» ;
- Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2020 du budget principal ;
- Affectation du résultat de clôture de la section de fonctionnement 2020 du budget principal ;
- Réalisation d'un emprunt de 151 000 € pour le financement de travaux exécutés dans le cadre du Réseau d'Initiative Publique mis en place par le Département pour le déploiement de la fibre optique ;
- Signature d'un bail commercial avec la SICA 2G ;
- Signature d'un bail commercial avec l'Agence immobilière ARC-IMMO 81 ;
- Recrutement de 2 agents pour l'espace France Services ;
- Projet médiathèque : demande de subventions auprès du Conseil Départemental et de l'Europe au titre de LEADER ;
- Approbation du règlement intérieur ;
- Questions et informations diverses.

Madame Monique ANGLES été désignée secrétaire de séance.

Suite à l'appel et après avoir constaté que le quorum était atteint, M. GAVALDA aborde les points inscrits à l'ordre du jour.

## **1- Approbation du compte rendu de la séance du 27 janvier 2021 :**

Le compte rendu de la séance du 27 janvier dernier qui a été approuvé à l'unanimité a été soumis à la signature des délégués ayant assisté à ladite séance.

## **2- Décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation :**

Dans le cadre de sa délégation, le Président a signé :

- La proposition d'assurance de Groupama d'Oc pour le broyeur (montant annuel révisable : 434,17 € TTC) ;
- L'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre passé avec « AABC Architectes » pour la création de l'espace France Services. Cet avenant fixe le forfait définitif de rémunération après approbation de l'APD à 4 743,79 € HT en phase réalisation ;
- L'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre passé avec « AABC Architectes » pour la création de l'Espace France Services.

Cet avenant a pour objet de modifier la rémunération de la mission ACT qui a été réduite (- 600 € HT) ce qui porte la rémunération du maître d'œuvre à 9 343,798 € HT (4 600 € HT en phase études + 4 743,79 € HT en phase réalisation.


- Les marchés de travaux suivants pour la création de l'espace France Services :


Lot		Titulaire	Montant HT
1	PLOMBERIE / SANITAIRE / CHAUFFAGE	Sarl REGOR	9 500,12 €
2	PEINTURES	Sarl TRUJILLO	12 258,50 €
3	PLÂTRERIE	Sarl TRUJILLO	19 486,00 €
4	MENUISERIES EXTÉRIEURES	L'Atelier du Dourn	8 830,30 €
5	MENUISERIES INTÉRIEURES	L'Atelier du Dourn	4 522,93 €
6	CARRELAGE FAIENCE REVETEMENT DE SOLS	Sarl TRUJILLO	8 294,36 €
7	C. FORTS + C. FAIBLES	Sarl VIRAZELS Philippe	22 504,37 €
<b>Total</b>			<b>85 396,58 €</b>

### 3- Approbation du compte de gestion 2020 du budget annexe « Assainissement non collectif » :

De façon générale, le compte de gestion constitue la restitution des comptes du Comptable à l'Ordonnateur. Il retrace les opérations budgétaires tant en dépenses qu'en recettes et comprend en outre une balance générale des comptes et un bilan comptable.

Le compte de gestion 2020 du budget annexe « Assainissement non collectif » retrace la gestion comptable du SPANC pour l'exercice 2020. Ce compte fait apparaître les résultats budgétaires et d'exécution suivants :

081005 TRES. CARMAUX-MONESTIES-PAMPELON	 Le Trésor Public au Service du Secteur Local		II-1 Exercice 2020
<b>78100 - SPANC CC VAL 81 -</b>			
<b>RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE</b>			
	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)		27 219,00	27 219,00
Titres de recettes émis (b)		9 465,00	9 465,00
Réductions de titres (c)		110,00	110,00
Recettes nettes (d = b - c)		9 355,00	9 355,00
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)		27 219,00	27 219,00
Mandats émis (f)		7 327,24	7 327,24
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)		7 327,24	7 327,24
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		2 027,76	2 027,76
(h - d) Déficit			

081005 TRES. CARMAUX-MONESTIES-PAMPELON	 Le Trésor Public au Service du Secteur Local		Etat II-2 Exercice 2020		
<b>78100 - SPANC CC VAL 81 -</b>					
<b>RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS</b>					
	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à					
caractère industriel					
et commercial					
SPANC CC VAL 81 -					
Investissement					
Fonctionnement	21 119,08		2 027,76		23 146,84
Sous-Total	21 119,08		2 027,76		23 146,84
TOTAL III	21 119,08		2 027,76		23 146,84
TOTAL I + II + III	21 119,08		2 027,76		23 146,84

Il est proposé au Conseil communautaire qui accepte :

- d'approuver le compte de gestion du budget annexe « Assainissement non collectif » de l'exercice 2020 dressé par le Comptable,
- d'autoriser en conséquence le Président à signer ce document.

Délibération adoptée à l'unanimité.

#### **4- Approbation du compte administratif 2020 du budget annexe « Assainissement non collectif » :**

De façon générale, le compte administratif, établi par l'Ordonnateur, rapproche les prévisions inscrites au budget des réalisations effectives tant en dépenses (mandats) qu'en recettes (titres) et présente les résultats comptables de l'exercice. Il indique également les restes à réaliser à savoir les dépenses engagées non mandatées et les recettes certaines n'ayant pas donné lieu à émission d'un titre au 31 décembre de l'exercice.

Le compte administratif 2020 du budget annexe « Assainissement non collectif » fait apparaître, à la date du 31 décembre 2020, un résultat de clôture excédentaire de 23 146,84 €. Les informations contenues dans ce document, dont une présentation simplifiée a été transmise aux délégués avec la convocation et la note de synthèse, sont concordantes avec celles du compte de gestion établi par le Comptable. La vue d'ensemble peut se résumer ainsi :

		<b><u>Section d'exploitation</u></b>	<b><u>Section d'investissement</u></b>	<b><u>Total</u></b>
Réalizations de l'exercice 2020	Dépenses	7 327,24 €	0 €	7 327,24 €
	Recettes	9 355,00 €	0 €	9 355,00 €
<b>Résultat de l'exercice 2020</b>	<b>Déficit (-) ou Excédent (+)</b>	<b>+ 2 027,76 €</b>	<b>0 €</b>	<b>+ 2 027,76 €</b>
Résultat reporté 2019	Déficit (-) ou Excédent (+)	+ 21 119,08 €	0 €	+ 21 119,08 €
<b><u>Résultat cumulé</u></b>	<b>Déficit (-) ou Excédent (+)</b>	<b>+ 23 146,84 €</b>	<b>0 €</b>	<b>+ 23 146,84 €</b>
Restes à réaliser	Dépenses		0 €	0 €
	Recettes		0 €	0 €
<b><u>Résultat général</u></b>	<b>Déficit (-) ou Excédent (+)</b>	<b>+ 23 146,84 €</b>	<b>0 €</b>	<b>+ 23 146,84 €</b>

Suite à sa présentation, Madame VIGROUX, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente, propose au conseil d'approuver le compte administratif du budget annexe « Assainissement non collectif » de l'exercice 2020.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 29 voix.

#### **5- Affectation du résultat de clôture de la section d'exploitation 2020 du budget annexe « Assainissement non collectif » :**

Réglementairement, le résultat de clôture excédentaire de la section de fonctionnement (ou d'exploitation) doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement et porté au compte 1068 au budget de l'année suivante. Concernant l'éventuel surplus de l'excédent de fonctionnement (ou d'exploitation), il peut être affecté :

- en totalité en excédent reporté (ligne R002),
- en totalité en réserve, en section d'investissement (compte 1068),
- en partie en réserve, en section d'investissement (compte 1068) et le solde en excédent reporté (ligne R002).

Le compte administratif 2020 du budget annexe « Assainissement non collectif » fait apparaître :


- un résultat de clôture de la section d'exploitation excédentaire de 23 146,84 €,
- un besoin de financement de la section d'investissement de 0,00 €.


Il est proposé au Conseil communautaire qui accepte, d'affecter la totalité de l'excédent d'exploitation de clôture 2020 en excédent d'exploitation reporté au budget 2021 (ligne R002).

Délibération adoptée à l'unanimité.

## 6- Approbation du compte de gestion 2020 du budget annexe « Cité administrative » :

Le compte de gestion 2020 du budget annexe « Cité administrative » retrace la gestion comptable de l'activité soumise à TVA « Location de bureaux au Pôle d'Activités Val 81 », pour l'exercice 2020. Ce compte fait apparaître les résultats budgétaires et d'exécution suivants :

081005 TRES. CARMAUX-MONESTIES-PAMPELON	 Le Trésor Public au Service du Secteur Local		II-1 Exercice 2020
<b>77300 - CITE ADMINISTRATIVE DU CEMA - RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE</b>			
	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>TOTAL DES SECTIONS</b>
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	134 663,00	85 270,66	219 933,66
Titres de recettes émis (b)	22 665,32	50 241,60	72 906,92
Réductions de titres (c)		936,14	936,14
Recettes nettes (d = b - c)	22 665,32	49 305,46	71 970,78
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	134 663,00	85 270,66	219 933,66
Mandats émis (f)	24 651,09	36 935,48	61 586,57
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	24 651,09	36 935,48	61 586,57
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		12 369,98	10 384,21
(h - d) Déficit	1 985,77		

081005 TRES. CARMAUX-MONESTIES-PAMPELON	 Le Trésor Public au Service du Secteur Local		Etat II-2 Exercice 2020		
<b>77300 - CITE ADMINISTRATIVE DU CEMA - RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS</b>					
	<b>RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019</b>	<b>PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020</b>	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020</b>	<b>TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE</b>	<b>RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020</b>
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
CITE ADMINISTRATIVE DU CEMA -					
Investissement	93 359,68		-1 985,77		91 373,91
Fonctionnement	13 274,98	12 788,32	12 369,98		12 856,64
Sous-Total	106 634,66	12 788,32	10 384,21		104 230,55
TOTAL II	106 634,66	12 788,32	10 384,21		104 230,55
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	106 634,66	12 788,32	10 384,21		104 230,55

Il est proposé au Conseil communautaire qui accepte :

- d'approuver le compte de gestion du budget annexe « Cité administrative » de l'exercice 2020 dressé par le Comptable,
- d'autoriser en conséquence le Président à signer ce document.

Délibération adoptée à l'unanimité.

## **7- Approbation du compte administratif 2020 du budget annexe « Cité Administrative » :**

Le compte administratif 2020 du budget annexe « Cité Administrative » fait apparaître, à la date du 31 décembre 2020, un résultat de clôture excédentaire de 104 230,55 €. Les informations contenues dans ce document, dont une présentation simplifiée a été transmise aux délégués avec la convocation de la séance et la note de synthèse, sont concordantes avec celles du compte de gestion établi par le Comptable. La vue d'ensemble peut se résumer ainsi :

		<b><u>Section de fonctionnement</u></b>	<b><u>Section d'investissement</u></b>	<b><u>Total</u></b>
Réalizations de l'exercice 2020	Dépenses	36 935,48 €	24 651,09 €	61 586,57 €
	Recettes	49 305,46 €	22 665,32 €	71 970,78 €
<b>Résultat de l'exercice 2020</b>	<b>Déficit (-) ou Excédent (+)</b>	<b>+ 12 369,98 €</b>	<b>- 1 985,77 €</b>	<b>+ 10 384,21 €</b>
Résultat reporté 2019	Déficit (-) ou Excédent (+)	+ 486,66 €	+ 93 359,68 €	+ 93 846,34 €
<b><u>Résultat cumulé</u></b>	<b>Déficit (-) ou Excédent (+)</b>	<b><u>+ 12 856,64 €</u></b>	<b><u>+ 91 373,91 €</u></b>	<b><u>+ 104 230,55 €</u></b>
Restes à réaliser	Dépenses		40 000,00 €	40 000,00 €
	Recettes		7 200,00 €	7 200,00 €
<b><u>Résultat général</u></b>	<b>Déficit (-) ou Excédent (+)</b>	<b><u>+ 12 856,64 €</u></b>	<b><u>+ 58 573,91 €</u></b>	<b><u>+ 71 430,55 €</u></b>

Suite à sa présentation, Madame VIGROUX, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente, propose au conseil d'approuver le compte administratif du budget annexe « Cité administrative » de l'exercice 2020.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 29 voix.

## **8- Affectation du résultat de clôture de la section de fonctionnement 2020 du budget annexe « Cité Administrative » :**

Le compte administratif 2020 fait apparaître les montants suivants :

Résultat de clôture de la section de fonctionnement	+ 12 856,64 €
Résultat de clôture de la section d'investissement	+ 91 373,91 €
Solde des restes à réaliser de la section investissement	- 32 800,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement	0,00 €

Il est proposé au Conseil communautaire qui accepte d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement de clôture 2020 en excédent de fonctionnement reporté au budget 2021 (ligne R002).


Délibération adoptée à l'unanimité.


## 9- Approbation du compte de gestion 2020 du budget principal :

Le compte de gestion 2020 du budget principal retrace la gestion comptable, pour l'exercice 2020 :

- du fonctionnement général de la Communauté,
- des actions et opérations réalisées par Val 81 dans le cadre de ses compétences et qui ne nécessitent pas l'établissement d'un budget annexe.

Ce compte fait apparaître les résultats budgétaires et d'exécution suivants :

				<b>GED</b>
081005 TRES. CARMAUX-MONESTIES-PAMPELON				II-1 Exercice 2020
<b>73800 - CC VAL 81 -</b>				
<b>RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE</b>				
	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS	
<b>RECETTES</b>				
Prévisions budgétaires totales (a)	2 272 888,10	1 949 531,00	4 222 419,10	
Titres de recettes émis (b)	623 469,39	1 477 006,36	2 100 475,75	
Réductions de titres (c)		77 076,95	77 076,95	
Recettes nettes (d = b - c)	623 469,39	1 399 929,41	2 023 398,80	
<b>DÉPENSES</b>				
Autorisations budgétaires totales (e)	2 272 888,10	1 949 531,00	4 222 419,10	
Mandats émis (f)	492 666,85	1 391 023,01	1 883 689,86	
Annulations de mandats (g)		55 370,03	55 370,03	
Dépenses nettes (h = f - g)	492 666,85	1 335 652,98	1 828 319,83	
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>				
(d - h) Excédent	130 802,54	64 276,43	195 078,97	
(h - d) Déficit				

				<b>GED</b>	
081005 TRES. CARMAUX-MONESTIES-PAMPELON				Etat II-2 Exercice 2020	
<b>73800 - CC VAL 81 -</b>					
<b>RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS</b>					
	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
<b>I - Budget principal</b>					
Investissement	-201 232,10		130 802,54		-70 429,56
Fonctionnement	542 406,07	105 381,10	64 276,43		501 301,40
<b>TOTAL I</b>	<b>341 173,97</b>	<b>105 381,10</b>	<b>195 078,97</b>		<b>430 871,84</b>
<b>II - Budgets des services à caractère administratif</b>					
<b>77300-CITE ADMINISTRATIVE DU C</b>					
Investissement	93 359,68		-1 985,77		91 373,91
Fonctionnement	13 274,98	12 788,32	12 369,98		12 856,64
<b>Sous-Total</b>	<b>106 634,66</b>	<b>12 788,32</b>	<b>10 384,21</b>		<b>104 230,55</b>
<b>TOTAL II</b>	<b>106 634,66</b>	<b>12 788,32</b>	<b>10 384,21</b>		<b>104 230,55</b>
<b>III - Budgets des services à caractère industriel et commercial</b>					
<b>78100-SPANC CC VAL 81 -</b>					
Investissement					





## 11- Affectation du résultat de clôture de la section de fonctionnement 2020 du budget principal :

Le compte administratif 2020 fait apparaître les montants suivants :

Résultat de clôture de la section de fonctionnement	+ 501 301,40 €
Résultat de clôture de la section d'investissement	- 70 429,56 €
Solde des restes à réaliser de la section investissement	- 141 475,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement	211 904,56 €

Il est proposé au Conseil communautaire qui accepte d'affecter l'excédent de fonctionnement de clôture 2020 comme suit :

- 211 904,56 € en excédent de fonctionnement capitalisé (compte R1068),
- 289 396,84 € en excédent de fonctionnement reporté (ligne R002).

Délibération adoptée à l'unanimité.

## 12- Réalisation d'un emprunt de 151 000 € pour le financement de travaux exécutés dans le cadre du Réseau d'Initiative Publique mis en place par le Département pour le déploiement de la fibre optique :

La Communauté a signé une convention, avec le Département du Tarn, dans le cadre Réseau d'Initiative Publique mis en place pour le déploiement de la fibre optique.

Outre les modalités d'organisation du partenariat, la convention prévoit le versement d'une participation financière de Val 81 d'un montant de 151 062,57 €, pour la réalisation des opérations suivantes :

- Montée en débit d'un sous-répartiteur sur la Commune d'Andouque,
- Montée en débit d'un sous-répartiteur sur la Commune de Saint-Julien-Gaulène,
- Travaux coordonnés sur la Commune de Saint-Cirgue.

La Communauté a décidé de contracter un emprunt de 151 000 € pour couvrir sa participation.

Une consultation a été réalisée à cet effet auprès de 4 établissements bancaires. Les offres de prêt sont les suivantes :

Nom de l'établissement	Durée	Echéance	Taux Fixe	Montant de l'échéance	Coût de l'emprunt	Frais de dossier
<b>Banque Postale</b>	10 ans	Semestrielle	0,57 %	7 777,97 €	4 559,40 €	200 €
		Annuelle	0,59 %	15 594,32 €	4 943,20 €	
	12 ans	Semestrielle	0,67 %	6 558,51 €	6 404,24 €	
		Annuelle	0,68 %	13 146,43 €	6 757,16 €	
	15 ans	Semestrielle	0,78 %	5 343,32 €	9 299,60 €	
		Annuelle	0,79 %	10 714,56 €	9 718,40 €	

Nom de l'établissement	Durée	Echéance	Taux Fixe	Montant de l'échéance	Coût de l'emprunt	Frais de dossier
<b>Caisse d'Epargne</b>	10 ans	Semestrielle	0,56 %	7 773,94 €	4 478,80 €	300 €
		Annuelle	0,57 %	15 577,42 €	4 774,20 €	
	12 ans	Semestrielle	0,66 %	6 554,48 €	6 307,52 €	
		Annuelle	0,67 %	13 138,05 €	6 656,60 €	
	15 ans	Semestrielle	0,79 %	5 347,37 €	9 421,10 €	
		Annuelle	0,80 %	10 722,91 €	9 843,65 €	

Nom de l'établissement	Durée	Echéance	Taux Fixe	Montant de l'échéance	Coût de l'emprunt	Frais de dossier
<b><u>Crédit Agricole</u></b>	10 ans	Semestrielle	0,61 %	7 794,12 €	4 882,40 €	300 €
		Annuelle	0,61 %	15 611,23 €	5 112,30 €	
	12 ans	Semestrielle	0,71 %	6 574,65 €	6 791,60 €	
		Annuelle	0,71 %	13 171,59 €	7 059,08 €	
	15 ans	Semestrielle	0,84 %	5 367,64 €	10 029,20 €	
		Annuelle	0,84 %	10 756,35 €	10 345,25 €	

Nom de l'établissement	Durée	Echéance	Taux Fixe	Montant de l'échéance	Coût de l'emprunt	Frais de dossier
<b><u>Banque Populaire Occitane</u></b>	10 ans	Semestrielle	0,80 %	7 871,11 €	6 422,20 €	1000 €
		Annuelle	0,80 %	15 772,34 €	6 723,40 €	
	12 ans	Semestrielle	0,90 %	6 651,66 €	8 639,84 €	
		Annuelle	0,90 %	13 331,55 €	8 978,60 €	
	15 ans	Semestrielle	1,00 %	5 432,82 €	11 984,60 €	
		Annuelle	1,00 %	10 890,69 €	12 360,35 €	

Il est proposé au Conseil communautaire qui accepte :

- de retenir l'offre de la Banque Postale dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
  - . Durée : 15 ans
  - . Taux : 0,78 %
  - . Périodicité des échéances : Semestrielle
  - . Frais de dossier : 200 €
- d'autoriser en conséquence le Président à signer le contrat de prêt à intervenir avec cet établissement bancaire et tout document s'y rapportant.

Délibération adoptée à l'unanimité.

### **13- Signature d'un bail commercial avec la SICA 2G :**

En 1999, la Communauté a signé un bail avec la SICA 2G, Société spécialisée dans le commerce de gros de viandes de boucherie, pour la location de bureaux au rez-de-chaussée de la Cité administrative du Pôle d'activités Val 81.

Afin de récupérer ces locaux de plain-pied pour créer un espace France Services accessible aux personnes à mobilité réduite, il a été proposé à la SICA 2G de déménager à l'étage de la Cité administrative et de maintenir le montant de son loyer (soit 519,25 € HT/mois depuis la dernière révision intervenue le 1<sup>er</sup> juin 2020).

La SICA 2G a accepté cette proposition. Il convient donc de signer un nouveau bail commercial avec cette Société pour acter le changement de locaux.

Il est proposé en conséquence au Conseil communautaire qui accepte :

- d'approuver la conclusion d'un bail commercial avec la SICA 2G qui fixera les principales conditions de location comme suit :
  - . Durée du bail : 9 ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021,
  - . Montant du loyer : 519,25 € HT par mois (loyer révisable chaque année, le 1<sup>er</sup> juin, en fonction des variations de l'indice des loyers commerciaux publié par l'INSEE),
  - . Montant des provisions pour charges : 310,00 € HT par mois (montant régularisé et révisé chaque année, le 1<sup>er</sup> juin, en fonction des charges réelles) ;
- d'autoriser le Président à signer ledit bail.

Délibération adoptée à l'unanimité.

#### **14- Signature d'un bail commercial avec l'Agence immobilière ARC-IMMO 81 :**

L'Agence immobilière ARC-IMMO 81, dont les bureaux actuels sont implantés sur la Commune de Padiès, recherche des locaux plus spacieux en raison du développement de son activité.

La Communauté dispose actuellement de 2 bureaux vacants à l'étage de la Cité administrative du Pôle d'Activités. L'Agence immobilière accepterait de louer ces locaux 250 € HT par mois (hors charges), sous réserve toutefois d'un aménagement ultérieur de bureaux plus adaptés.

Il est proposé au Conseil communautaire qui accepte :

- d'accepter de louer à ARC-IMMO 81 les 2 bureaux situés à l'étage de la Cité administrative du Pôle d'Activités, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 ;
- d'approuver à cet effet la conclusion d'un bail commercial qui fixera les principales conditions de location comme suit :
  - . Durée du bail : 9 ans,
  - . Montant du loyer : 250,00 € HT par mois (loyer révisable chaque année, le 1<sup>er</sup> avril, en fonction des variations de l'indice des loyers commerciaux publié par l'INSEE),
  - . Montant des provisions pour charges : 90,00 € HT par mois (montant régularisé et révisé chaque année, le 1<sup>er</sup> avril, en fonction des charges réelles) ;
- d'autoriser le Président à signer tous les documents à intervenir concernant ce dossier et notamment le bail commercial avec l'Agence immobilière.

Délibération adoptée à l'unanimité.

#### **15- Recrutement de 2 agents pour l'espace France Services :**

L'ouverture de l'espace France Services est prévue pour le troisième trimestre de l'année. Pour assurer le fonctionnement de cet espace et correspondre au critère de labellisation France Services, il est nécessaire de procéder à un recrutement de 2 agents polyvalents à temps complet : 1 responsable et 1 agent d'accueil.

Les principales missions de ces agents seront les suivantes :

- accueillir le public et traiter la demande,
- faire vivre le point d'accueil,
- participer au fonctionnement général de la structure,
- participer au réseau France Services.

Le responsable, sous la responsabilité du Président, assurera la coordination, la mise en œuvre et le suivi des activités de l'espace France Services, ainsi que l'encadrement du personnel. L'agent d'accueil, quant à lui sera en charge de répondre au besoin de l'utilisateur, d'apporter une aide à l'accès aux différents outils informatiques, la fourniture de documents et la réorientation de l'utilisateur vers les services compétents.

Compte tenu du calendrier établi par la Préfecture pour les formations des agents, le recrutement doit intervenir rapidement.

Il est proposé en conséquence au Conseil communautaire qui accepte d'autoriser le Président :

- à engager la procédure de recrutement de 2 agents (1 responsable et 1 agent d'accueil) par voie statutaire, ou à défaut par voie contractuelle, à temps complet (35 heures hebdomadaires), pour l'espace France Services ;
- à signer tout document afférent à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité.

#### **16- Projet médiathèque : demande de subventions auprès du Conseil Départemental et de l'Europe au titre de LEADER**

Pour la réalisation du projet de la nouvelle médiathèque, des subventions ont été sollicitées auprès de la DRAC et de la Région.

La Drac a attribué une subvention de 236 868,66 € dont 203 658,66 € pour la restructuration du bâtiment et 33 210 € pour le matériel et mobilier. La Région a attribué une subvention de 146 845 € pour le bâtiment et une subvention de 36 616 € pour l'aménagement des abords.

Cette opération avait initialement été estimée en 2019, dans sa globalité, à 770 370,50 € HT. Depuis, le maître d'œuvre a affiné le montant estimatif total de l'opération dans le cadre des études qui ont précédé la préparation du DCE. Son coût a notamment été réactualisé en tenant compte des contraintes résultant du COVID 19.

Désormais, cette opération est estimée dans sa globalité à 852 089,20 € HT. Elle comprend 3 parties :

- La réhabilitation du bâtiment dont le coût estimatif est de 614 964,20 € HT (travaux + honoraires du maître d'œuvre + autres honoraires divers et études) ;
- L'aménagement des abords dont le coût estimatif est de 163 325 € HT (travaux + honoraires divers) ;
- Le matériel/mobilier dont le coût estimatif est de 73 800 € HT (les équipements + honoraires divers).

Cette opération est également éligible aux subventions du Conseil Départemental et de l'Europe au titre de Leader.

De ce fait, il est proposé au Conseil communautaire qui accepte :

- de solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès du Conseil Départemental et de l'Europe pour financer les différentes parties de cette opération ;
- d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

### **17- Approbation du règlement intérieur :**

Les Communautés de communes comprenant au moins une commune de 1 000 habitants ont l'obligation d'établir un règlement intérieur.

De ce fait, il est proposé au conseil qui accepte :

- d'adopter le règlement intérieur qui a été transmis à l'ensemble des délégués avec la convocation et la note de synthèse.

Délibération adoptée à l'unanimité.

### **18- Questions et informations diverses**

- a) Monsieur GAVALDA demande aux communes de transmettre à Val 81 la délibération, dès qu'elle sera prise, pour la signature de l'avenant à la convention de mise à disposition d'un service.
  
- b) Monsieur GAVALDA annonce qu'il souhaite réunir jeudi prochain à 20 h 30 les membres du bureau et la conférence des maires. La convocation leur sera adressée rapidement.

**Séance levée à 11h20**